

**ARRÊTÉ 2023-72 PORTANT RÈGLEMENTATION PROVISOIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AVENUE JEAN JAURÈS
À L'OCCASION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu la demande en date du 13 avril 2023 formulée par l'entreprise ORANGE représentée par Monsieur Loïc LASNE (07.88.23.37.11) pour des travaux sur chambre télécom située sur chaussée ;
- Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules avenue Jean Jaurès, le vendredi 21 avril 2023 de 8h00 à 17h00, en raison d'une intervention sur une chambre télécom ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation des véhicules avenue Jean Jaurès, dans l'emprise et aux abords des travaux, sera mise en alternée et réglée soit par alternat manuel (piquets K10) soit par alternat avec sens prioritaire (panneaux B15/C18) **le vendredi 21 avril 2023 de 8h00 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sur le tronçon de la voirie compris dans l'emprise et aux abords des travaux sera interdit **le vendredi 21 avril 2023 de 8h00 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise ORANGE, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VD).

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) ainsi qu'au Département de la Haute-Vienne (RD 140).

FAIT à PANAZOL, le 18 avril 2023



Le Maire,

Fabien DOUCET

Publié en Mairie le **20 AVR. 2023**